

Perturbation des règles et vaccin : la santé des femmes tarde à mobiliser

PAR YASMINE SELLAMI

ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 6 FÉVRIER 2022



Caroline, 37 ans, reçoit sa première injection à Montaigu-Vendée, en mai 2021. © Mathieu Thomasset / Hans Lucas via AFP

Depuis des mois, des femmes témoignent de troubles de leurs menstruations après leur vaccination contre le Covid-19. Si de premières études à l'étranger suggèrent l'absence d'effets graves, la question mobilise avec retard les autorités sanitaires en France, où « les problématiques féminines sont considérées comme secondaires ».

Saignements en dehors des règles, cycle plus ou moins long, douleurs, syndrome prémenstruel accentué... Depuis l'ouverture de la vaccination contre le Covid-19 aux femmes en âge de procréer, les témoignages évoquant des troubles menstruels après l'administration du vaccin se sont multipliés. Les profils varient, depuis l'âge des premières règles jusqu'à celui de la ménopause – même si ce dernier reste minoritaire. De quoi interpellier les organismes de recherche et les autorités sanitaires? «Pas suffisamment», répondent les personnes concernées.

Quelques études ont bien été menées à l'étranger, notamment aux États-Unis, en Angleterre et en Norvège, qui montrent la possibilité d'un lien entre la vaccination contre le Covid-19 et la perturbation des règles, sans effets graves et sans aucune conséquence sur la fertilité. Mais celles-ci ne sont, pour l'heure, pas reconnues scientifiquement car elles n'ont pas fait l'objet de relecture par un comité de pairs. Résultat: les autorités françaises «surveillent» le sujet mais ne

se prononcent pas. Et les personnes concernées, les transgenres également, se sentent peu écoutées et mal informées.



Caroline, 37 ans, reçoit sa première injection de vaccin anti-Covid, à Montaigu-Vendée, le 18 mai 2021. © Mathieu Thomasset / Hans Lucas via AFP

Le 30 juillet dernier, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), chargée de la surveillance des effets secondaires du vaccin, classait pour la première fois les perturbations menstruelles comme un «*signal potentiel*». Dans une enquête de pharmacovigilance publiée ce jour-là, elle remontait des centaines de cas observés avec les vaccins Pfizer et Moderna. Le sujet fait dès lors l'objet d'une «*surveillance attentive*», sans «*lien formellement établi*» avec la vaccination. Aucun détail n'est alors communiqué quant à la nature de ces troubles menstruels. Seule précision: la moitié des effets seraient apparus dans les «*48 heures qui suivent la vaccination jusqu'à plus de 15 jours*».

Une semaine plus tard, l'instance rapporte: «*Nous ne pouvons pas à ce jour établir de lien entre la vaccination et les troubles menstruels, les causes de ces troubles pouvant être multiples.*» Et précise: «*L'évolution est spontanément favorable en quelques jours pour la grande majorité des cas.*» Si les troubles persistent, l'ANSM invite à consulter un médecin.

Depuis, les rapports se succèdent et se ressemblent. À longueur de bilans, l'ANSM fait le compte de ces «*signaux potentiels*» et rappelle qu'ils restent sous surveillance. Dans son dernier point, qui regroupe des données collectées entre le 31 décembre et le 13 janvier, l'établissement réitère: «*À ce jour, les données disponibles ne permettent pas de déterminer le lien direct entre le vaccin et la survenue de ces troubles du cycle menstruel.*»

Pourquoi «un signal potentiel» malgré le nombre croissant de témoignages? «Il ne faut pas confondre “signalements” et “témoignages” présents sur Internet», répond l’ANSM à Mediapart. Pour surveiller les effets secondaires du vaccin, l’établissement travaille avec le réseau des centres régionaux de pharmacovigilance (CRPV): ces derniers recueillent les signalements qui leur sont faits directement par les patientes et les médecins, ou via la plateforme gouvernementale dédiée, les étudient et identifient des «signaux potentiels» qu’ils remontent à l’ANSM. Là, un comité de suivi analyse les risques, afin de déterminer la conduite à tenir et les mesures à prendre éventuellement.

Entre le début de la campagne vaccinale et la fin de l’année 2021, l’ANSM compte 3870 signalements de troubles des règles observés après la vaccination Pfizer et 562 cas après la vaccination avec Moderna. Un nombre que l’agence considère comme minime, et ne permettant pas de conclure. «Mais on prend tout de même la question au sérieux, et on l’a portée à l’Europe», rappelle l’ANSM.

Contactée, l’Agence européenne des médicaments (EMA) indique avoir examiné «toutes les preuves disponibles, y compris les rapports d’événements indésirables présumés et la littérature scientifique». Et conclut qu’«aucune association causale entre les vaccins Covid-19 et les troubles menstruels n’a été établie jusqu’à présent». L’EMA ajoute: «Les causes peuvent aller du stress et de la fatigue à des conditions médicales sous-jacentes, comme les fibromes et l’endométriose.» Lors d’un point presse diffusé sur YouTube fin décembre, Georgy Genov, responsable de la pharmacovigilance à l’EMA, reconnaît un manque de données qui ne permet pas de tirer de conclusions.

« En matière de traitement des femmes par la recherche médicale, les données disponibles sont souvent défaillantes. En plus, là, ce sont des témoignages de femmes, qui renvoient à leurs expériences personnelles. Ce qui est généralement considéré comme peu important... », regrette Muriel Salle, historienne spécialisée sur les questions de santé

et de genre, et maîtresse de conférences à l’université Claude-Bernard-Lyon1. «Il n’y a pas de données pour conclure, donc on ignore le problème. Ou, à l’inverse, on ouvre le parapluie de précautions au maximum et, faute de données, on exclut les femmes pour les protéger. C’est par exemple le cas des femmes enceintes qui sont exclues des essais cliniques. D’un point de vue éthique, ça se comprend. Mais d’un point de vue pratique, comment fait-on pour les soigner?», interroge la coautrice de *Femmes et santé, encore une affaire d’hommes?* (éditions Belin, 2017), coécrit avec Catherine Vidal.

Un regard négatif sur la plainte des femmes

La chercheuse pointe le manque de prise en compte de l’inquiétude que peuvent avoir les femmes: «On répète que les perturbations sont de courte durée et spontanément réversibles, sans s’attarder dessus. On estime donc qu’il n’y a pas lieu d’explorer davantage.» Pour elle, «malgré d’importants progrès dans la science et la recherche, le sujet des sciences médicales, c’est encore souvent un homme blanc. Les femmes sont considérées comme exception à la règle; les problématiques féminines comme secondaires. Pourquoi faut-il huit mois de décalage entre le moment où l’on commence à vacciner et le moment où ce sujet commence à être pris au sérieux?»

Pour essayer de comprendre cette lenteur, Catherine Vidal, neurobiologiste et membre du comité d’éthique de l’Inserm, suggère de replacer la question dans un contexte plus général. «Il faut remonter au XIX^e siècle, durant lequel était véhiculée cette image de la femme souffreteuse, avec des troubles de l’humeur, des troubles physiologiques et psychologiques, liés aux menstruations. Un regard très négatif était porté sur la plainte des femmes.»

L’essayiste prend l’exemple de la très récente reconnaissance de l’endométriose comme affection de longue durée. «Ce n’est qu’à partir des années 1990 que l’endométriose a été étiquetée en tant que vraie pathologie. À partir de 2000, la société civile s’est mobilisée pour faire sortir l’endométriose de l’ombre. Et ce n’est qu’en 2019 qu’il y a eu un plan national pour former les étudiants, les médecins,

et prendre en compte la réalité de cette pathologie. C'est long, retrace la scientifique. Par rapport à la question du vaccin et des menstruations, on est dans un cas de figure très similaire. La reconnaissance du problème risque d'être longue, même s'il y a des preuves tangibles.»

Pour Catherine Vidal, «un effort de recherche doit vraiment être fait sur ces questions». Car, comme l'indique Micheline Misrahi-Abadou, professeure de biologie moléculaire à la faculté de médecine Paris-Saclay et à l'hôpital Bicêtre-AP-HP, «d'autres vaccins peuvent entraîner des troubles des règles, comme celui contre le papillomavirus humain ou la typhoïde. Pour le vaccin contre le Covid-19, les études menées jusqu'à présent sont rétrospectives et uniquement déclaratives. On se rend compte de leur limite.»

Pour trancher, la référente nationale pour les insuffisances ovariennes et infertilités génétiques préconise des enquêtes plus approfondies. «Il faut compléter celles qui existent déjà par une démarche prospective, avec des mesures de température et des dosages hormonaux. Il faudrait aussi objectiver le facteur "stress", qui est un facteur confondant majeur.»

Aucune étude de ce type n'est prévue en France. Aux États-Unis, le NIH, institut américain de la santé, a annoncé financer cinq études pour évaluer le lien entre le vaccin et le dérèglement menstruel. Entre 400000 et 500000 personnes devraient être suivies. En attendant, les personnes menstruées se plaignent d'un manque d'informations, et certaines refusent la troisième dose tant qu'elles ne sont pas rassurées.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.